

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle général de perception est complété et est déposé au bureau municipal situé au 128, route Coulombe et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le 18 février 2022.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quinzième (15^e) jour de février deux mille vingt-deux (2022).


Louis-Alexandre Monast,
Directeur général
et greffier-trésorier

